

No of Page/

N° de page 24

Public Works and
Government Services
CanadaTravaux publics et
Services gouvernementaux
Canada**RETURN BIDS TO:****RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

See Section 1.

Voir Section 1.

STANDARD REQUEST FOR BID**INVITATION À SOUMISSIONNER - STANDARD**

The Bidder offers to provide to Canada the goods, services or both listed in the bid solicitation in accordance with the conditions set out in the bid solicitation and the prices set out in the bid.

This bid solicitation is issued in accordance with the conditions of the Supply Arrangement E60PQ-140003/PQ.

Le soumissionnaire offre de fournir au Canada les biens, services ou les deux énumérés dans la demande de soumissions aux conditions prévues dans la demande de soumissions et aux prix indiqués dans la soumission.

Cette demande de soumissions est émise conformément aux conditions de l'arrangement en matière d'approvisionnement E60PQ-140003/PQ.

Solicitation No. - N° de la demande : M5000-22-03980/B	Amendment No. - N° de modification
Supplier SA No. - N° de l'AMA de fournisseur : E60PQ-140003/___	

Date of Solicitation – Date de la demande

9 août 2022

Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignement à :

See Section 2, Article 4.1.**Voir Section 2, Article 4.1**

Destination

See Section 2, Annex A.**Voir Section 2, Annexe A.**

Instructions:

Municipal taxes are not applicable.

Unless otherwise specified in the bid solicitation, all prices quoted must be net prices in Canadian funds including Canadian customs duties, excise taxes, must be FOB, including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount for Applicable Taxes is to be shown as a separate item.

Instructions:

Les taxes municipales ne s'appliquent pas.

Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, tous les prix indiqués doivent être des prix nets, en dollars canadiens, comprenant les droits de douane canadiens, la taxe d'accise et doivent être FAB, y compris tous frais de livraison à la (aux) destination(s) indiqué(s). Le montant des taxes applicables doit apparaître séparément.

Supplier Name and Address – Nom et adresse du fournisseur

Telephone No. - N° de téléphone

Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of supplier (type or print) **(Bidder – Please complete)**Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur **(caractère d'impression)**

Signature : _____ Date : _____

N° de l'invitation : M5000-22-03980/B

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro M5000-22-03980/A , datée du 28 juillet 2022, dont la date de clôture était le 8 août 2022, à 14 :00 HNC. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

TABLE DES MATIÈRES

Section 1: Invitation et directives à l'intention des soumissionnaires

Section 2: Contrat subséquent comprenant la liste des biens et des services requis

Annexe A – Besoin et Base de paiement

Annexe B – Exigences relatives à la sécurité

Annexe C – Plan(s) d'étage et matrice de cloisons

SECTION 1 — INVITATION ET DIRECTIVES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

Étape 1.

S'agit-il d'un marché de produits manufacturés particuliers? *Non*

Étape 2. Besoins concurrentiels ou non concurrentiels

2.1 Pour les besoins concurrentiels quand une seule soumission est reçue:

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

2.2 Pour les besoins concurrentiels quand une seule soumission est reçue:

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants APRÈS la date de clôture des soumissions, à la demande du Canada :

- Une ou plusieurs des justifications de prix suivantes :
 - i. la liste de prix publiée la plus récente, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
 - ii. un double des factures payées pour des biens ou des services, ou les deux, de qualité et de quantité semblables, vendus à d'autres clients;
 - iii. une ventilation du prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux obtenus directement et des articles achetés, les frais généraux propres aux services techniques et aux installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, etc., et le bénéfice;
 - iv. toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

2.3 Jusqu'à trois (3) contrats pourraient être attribués à la suite de la présente demande de soumissions.

2.4 Les soumissionnaires peuvent soumettre un prix pour le besoin visant les catégories de produits regroupées ou le besoin visant les produits des catégories individuelles ou les deux.

2.5 Les catégories suivantes seront évaluées individuellement et les contrats pour ces catégories peuvent être accordés séparément.

- **Catégorie 1 – Cloisons interraccordables et systèmes autostables**
- **Catégorie 3 – Classeurs et armoires de rangement en métal**
- **Catégorie 6 – Espace auxiliaire – mobilier collaboratif**

Étape 3. Marché général ou Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA)

Ce marché est réservé aux entreprises autochtones selon l'initiative du gouvernement fédéral sur la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. Pour de plus amples renseignements concernant les exigences requises des entreprises autochtones conformément au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, consulter l'[Annexe 9.4](#) du Guide des approvisionnements.

Ce marché est exclu des accords commerciaux internationaux conformément aux dispositions de chaque accord relativement aux marchés réservés aux petites entreprises et aux entreprises minoritaires.

Conformément à l'article 800 de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), l'ALEC ne s'applique pas au présent marché.

Modalités de l'IAS :

La présente invitation à soumissionner est publiée conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour mobilier de postes de travail du fournisseur, qui fait partie de la série d'AMA établis par TPSGC et portant le numéro E60PQ-140003/PQ. Les modalités de l'AMA du fournisseur s'appliquent à la présente IAS et en font partie intégrante. Les soumissionnaires s'engagent à respecter ces modalités, de même que celles de la présente IAS.

Le GMAPT pour les espaces de travail contient l'ensemble des modalités dans leur version intégrale faisant partie intégrale des invitations à soumissionner individuelles en vertu du présent AMA.

Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes AVEC sa soumission :

- Les renseignements demandés par le Canada dans l'annexe A à la présente.

Le soumissionnaire doit également fournir les renseignements demandés à l'article 4 ci-dessous, au moment précisé dans l'article 3.

Exigences en matière de sécurité :

1. Conditions

- a. Avant d'être admis dans l'installation ou sur le site, le personnel de l'entrepreneur doit se soumettre à une vérification locale de l'application de la loi effectuée par la GRC. Cette dernière se réserve le droit de refuser en tout temps l'accès à la totalité ou à une partie d'une installation ou du site à tout membre du personnel de l'entrepreneur.

2. Pour plus d'informations sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires doivent consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle de la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-eng.html>)

3. Le soumissionnaire doit respecter les conditions du point 1 ci-dessus :

- a. d'ici la date de clôture de la demande de soumissions;
- b. d'ici la date de l'attribution d'un contrat. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
- c. rappelle aux soumissionnaires qu'ils doivent obtenir rapidement la cote de sécurité requise avant de procéder à l'installation.

4. Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants, à tout le moins, pour démontrer leur conformité aux exigences relatives à la sécurité.

- a. Formulaire SCT 330-23
- b. Copie d'une pièce d'identité avec photo et signature délivrée par le gouvernement (recto et verso)

Évaluation des soumissions

Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

Invitation à soumissionner publiée par :	
Ministère, organisme ou société d'État de l'utilisateur désigné (utilisateurs désignés) : Personne-ressource pour l'invitation à soumissionner :	Voir la section 2, paragraphe 4.1 ci-dessous.
clôture de l'Invitation à soumissionner — Présentation d'une soumission Les soumissions doivent être soumises aux date et heure indiquées ci-dessous.	
Au plus tard à la date et à l'heure limites :	a. 19 août 2022 14 :00 HNC
À Courriel :	NWR_Procurement_Bids@rcmp-grc.gc.ca
Option de soumission supplémentaire Connexion postal :	La GRC n'a pas obtenu l'approbation requise pour recevoir des soumissions par l'intermédiaire du service Connexion postal.
Demandes de renseignements sur l'invitation à soumissionner	
Sauf indication contraire dans la colonne adjacente, le soumissionnaire peut transmettre des demandes de renseignements au sujet de l'appel de soumissions à l'autorité contractante au plus tard deux jours ouvrables avant la date de clôture de celle-ci. Les demandes reçues après cette date limite pourraient rester sans réponse.	_____ jours ouvrables

SECTION 2 — CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1.	Modalités du contrat	
	Les modalités des parties 6B et 6C de l'AMA du fournisseur s'inscrivant dans la série E60PQ-140003/.../PQ s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.	
2.	Exigence en matière de sécurité (l'alinéa coché s'applique)	
2.1	Les exigences de sécurité applicables sont énoncées dans la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité à l'annexe B du présent contrat. L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences relatives à la sécurité en respectant les modalités suivantes.	
a.		L'entrepreneur peut être accompagné; il n'est pas nécessaire de détenir une cote de sécurité. Les membres du personnel de l'entrepreneur NE PEUVENT PAS ACCÉDER AUX LIEUX DE TRAVAIL NI RÉALISER LES TRAVAUX si des renseignements ou des biens PROTÉGÉS ou CLASSIFIÉS s'y trouvent, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un représentant du ministère ou de l'organisme pour lequel les travaux sont réalisés.
b.	✓	Une cote de sécurité est exigée. L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences en matière de cote de sécurité énoncées dans l'annexe B des présentes.
c.		Le présent contrat ne s'assortit d'aucune exigence en matière de sécurité.
3.	Besoin	
3.1	L'entrepreneur doit effectuer les travaux énumérés à l'annexe A.	
4.	Responsables	
4.1	Autorité contractante (utilisateur désigné)	
	Nom :	Roseanne Newman
	Titre :	Agente d'approvisionnement
	Ministère, organisme ou société d'État :	Gendarmerie royale du Canada (GRC)
	Adresse :	RCMP / GRC Services des acquisitions et des marchés 5600 11th Avenue Regina (Saskatchewan) S4P 3K7 Fax: 306-780-5232
	N° de téléphone :	639-625-4725
	Courriel :	Roseanne.newman@rcmp-grc.gc.ca
4.2	Chargé de projet (à remplir à l'attribution du contrat) <i>Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés, conformément au contrat, qui comprend des dispositions lui permettant d'autoriser la livraison et l'installation. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat.</i> <i>Le chargé de projet doit aussi s'assurer que les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site respectent le délai accordé au fournisseur pour aller livrer et installer le mobilier au site selon le calendrier principal de l'entrepreneur général (un représentant du Canada, ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada).</i>	
	Nom :	
	Titre :	
	Ministère, organisme ou société d'État :	
	Adresse :	
	N° de téléphone :	
	Courriel :	
4.3	Représentant de l'entrepreneur	
	Voir l'annexe A (ci-jointe), tableau 9 ci-dessous.	

5.	Modalités de paiement			
	La case cochée s'applique. Si l'AMA de l'entrepreneur indique l'acceptation des paiements par carte de crédit, cette méthode pourrait être utilisée conjointement avec ce qui suit.			
	<table border="1"> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Paiement unique</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Paiements multiples</td> </tr> </table>	<input checked="" type="checkbox"/>	Paiement unique	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Paiement unique			
<input type="checkbox"/>	Paiements multiples			
6.	Facturation			
	En plus de respecter les modalités de facturation énoncées dans le GMAPT, l'entrepreneur doit envoyer l'original et un double de la facture à l'adresse suivante aux fins d'attestation et de paiement :			
	Nom de l'organisation et personne-ressource : <i>[À remplir au moment de l'attribution du contrat]</i> Adresse :			
Conditions générales supplémentaires				
	ID 4013 - L'entrepreneur doit se conformer et s'assurer que ses employés et ses sous-traitants se conforment à toutes les mesures de sécurité, ordres permanents, politiques et règles sur place qui sont en vigueur sur le lieu où le travail est effectué.			
	<p>ID 4014 – La clause <i>Suspension des travaux</i> s'applique au contrat et en fait partie intégrante.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'autorité contractante peut, à tout moment, par avis écrit, ordonner à l'entrepreneur de suspendre ou d'arrêter les travaux ou une partie des travaux du contrat pour une période allant jusqu'à 180 jours. L'entrepreneur doit immédiatement se conformer à un tel ordre de manière à minimiser les frais liés à la suspension. Durant la période pendant laquelle cet ordre est en vigueur, l'entrepreneur ne doit pas retirer aucune partie des travaux des lieux des travaux avant d'en avoir obtenu au préalable le consentement écrit de la part de l'autorité contractante. Durant la période de 180 jours, l'autorité contractante doit soit annuler l'ordre ou résilier le contrat, en tout ou en partie, selon la(les) section(s) [insérer la section intitulée « Manquement de la part de l'entrepreneur »] _____ ou [insérer la section intitulée « Résiliation pour raisons de commodité »] _____ dans les conditions générales _____. 2. Lorsqu'un ordre est donné selon le paragraphe 1, à moins que l'autorité contractante résilie le contrat pour raisons de manquement de la part de l'entrepreneur ou que l'entrepreneur abandonne le contrat, l'entrepreneur aura droit au paiement de frais additionnels qui auront été encourus suite à la suspension en plus d'un profit équitable et raisonnable. 3. Lorsqu'un ordre donné selon le paragraphe 1 est annulé, l'entrepreneur doit reprendre les travaux selon les conditions du contrat dès que pratiquement faisable. Si la suspension a affecté la capacité de l'entrepreneur à respecter la date de délivrance selon les conditions du contrat, la date pour l'exécution des travaux qui ont été affectés par la suspension sera prolongée pour une période équivalente à la période de suspension en plus d'une période, le cas échéant, qui, de l'avis de l'autorité contractante, et après consultation avec l'entrepreneur, est nécessaire pour que l'entrepreneur puisse reprendre les travaux. Tout ajustement équitable sera effectué au besoin à toute condition du contrat qui aura ainsi été affectée. 			

ANNEXE A
BESOIN et BASE DE PAIEMENT

1. Sélection de la catégorie

Règle de combinaison de catégories :

Pour des raisons de compatibilité, les catégories suivantes seront regroupées à des fins d'évaluation et d'attribution du contrat :

La règle s'applique uniquement aux catégories cochées. Les catégories non cochées seront évaluées séparément et peuvent être accordées à plusieurs fournisseurs.

- Catégorie 1**
- Catégorie 3**
- Catégorie 6**

Règle relative à la mise à niveau conceptuelle :

L'utilisateur désigné peut exercer une option de mise à niveau des produits jusqu'à 20 % de chaque total de produit de chaque catégorie (avant les taxes applicables) après l'attribution du contrat.

Le montant pour la mise à niveau conceptuelle est utilisé à la discrétion du chargé de projet, avant la fabrication / la commande des produits, Le chargé de projet fournira à l'entrepreneur un avis écrit des produits à l'annexe A du contrat qui sont sélectionnés pour la mise à niveau conceptuelle. L'entrepreneur fournira le prix relatif aux mises à niveau de produit jusqu'à un maximum de 20 % du coût total du ou des produits indiqués au tableau 8. L'autorité contractante publiera une modification au contrat comprenant les mises à niveau conceptuelles, ainsi que les prix.

Le fournisseur atteste que les produits de mise à niveau conceptuelle offerts seront conformes à toutes les spécifications et respecteront les exigences relatives aux essais détaillées dans les spécifications de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

Mise à niveau conceptuelle : Processus visant à remplacer un produit par une version novatrice ou améliorée de ce même produit.

Les produits Non AMA peuvent être incorporés dans l'IAS et ne doivent pas dépasser 30% de la quantité ferme par catégorie. Les éléments de la Non AMA doivent être ajoutés à la catégorie la plus étroitement liée et doivent être génériques

Le besoin comprend la ou les catégories de travaux suivante(s)

- Catégorie 1 – Cloisons interraccordables et systèmes autostables**
- Category 3 – Classeurs et armoires de rangement en métal**
- Category 6 – Espace auxiliaire – mobilier collaboratif**

2. Produits et tableaux d'établissement des prix

Date d'inspection du site : À coordonner avec le chargé de projet après l'attribution du contrat. (Consulter l'article 4 de l'annexe A de l'AMA pour les directives relatives à l'inspection du site et à la documentation.)

INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES : Les soumissionnaires doivent remplir la section B des tableaux désignés par l'utilisateur désigné dans le présent article, ainsi que les tableaux 5 et 11. Les soumissionnaires doivent fournir une offre complète de produits pour chaque catégorie ou sous-division de la CAT 6, s'ils souhaitent soumettre une offre pour être conformes.

Catégorie(s) de produits : 1A et 1B – Catégories combinées

Tableau 1 – Tableau des produits pour les catégories combinées

Section A — BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ					Section B — SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
#	CIUGdC	Description du produit	Qté	** Veuillez fournir des informations supplémentai res OUI/ NON	N° de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme**	Extended Total [Qty x Price] \$
Catégorie 1A							
Se reporter à l'annexe C et aux plans d'étage.							\$
Catégorie 1B							
1	1bFFHREN24L42WNOLNY	Systèmes autostables – surfaces de travail à hauteur fixe (stratifié) montées sur cloison Profond., largeur, diam. : 24 po Longueur : 42 po Hauteur : 29 po	2	<i>Oui</i>		\$	\$
2	1bFFHREN24L48WNOLNY	Systèmes autostables – surfaces de travail à hauteur fixe (stratifié) montées sur cloison Profond., largeur, diam. : 24 po Longueur : 48 po Hauteur : 29 po	14	<i>Oui</i>		\$	\$
3	1bFFHREN24L72WNOLNY	Systèmes autostables – surfaces de travail à hauteur fixe (stratifié) montées sur cloison Profond., largeur, diam. : 24 po Longueur : 72 po Hauteur : 29 po	16	<i>Oui</i>		\$	\$
4	1bFFHREG24L42WNOLNY	Systèmes autostables – surfaces de travail à hauteur fixe (stratifié) – deux côtés pleins Profond., largeur, diam. : 24 po Longueur : 42 po Hauteur : 29 po	1	<i>Oui</i>		\$	\$
5	1bFFHREG24L66WNOLNY	Systèmes autostables – surfaces de travail à hauteur fixe (stratifié) – deux côtés pleins Profond., largeur, diam. : 24 po	1	<i>Oui</i>		\$	\$

		Longueur : 66 po Hauteur : 29 po					
6	1bFFHDTW30L72WNOLNY	Systèmes autostables – surfaces de travail en D à hauteur fixe (stratifié) – un support pour surface de travail et un côté plein Profond., largeur, diam. : 30 po Longueur : 72 po Hauteur : 29 po	1	<i>Oui</i>		\$	\$
7	1bHOOAN15L36XXXXXX	Huches et compartiments de rangement supérieurs Élément de rangement supérieur ouvert Monté sur cloison Largeur et profond. : 15 po Longueur : 36 po	16	<i>Oui</i>		\$	\$
8	1bHHCLS15L66XPXXKX	Huches et compartiments de rangement supérieurs Huche fermée Montée sur la surface de travail avec des côtés Largeur et profond. : 15 po Longueur : 66 po	1	<i>Oui</i>		\$	\$
9	1bSBBMCAA1524XXXXXX	Classeurs et armoires de rangement sur roulettes Largeur : 15 po Profondeur : 24 po Serrures à clé	33	<i>Oui</i>		\$	\$
<p>**Veuillez fournir des informations supplémentaires:</p> <p>Le Canada demande aux soumissionnaires: de fournir des dessins et / ou des images avec une documentation descriptive pour ces produits avec votre soumission.</p>							

Tableau 2 – Livraison

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
No du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Date voulue** (A-M-J)	Heure voulue : Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur installera comme ci-dessous**	Prix de lot ferme \$
TOUS LES ARTICLES DU TABLEAU 1 SEULEMENT	Détachement de Gimli DBU 58 75, 5 ^e avenue Gimli (Manitoba) ROC 1B0	2022/09/23	Normales	_____ : semaines suivant la fourniture et la livraison Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison du mobilier.	\$

<p>*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5, annexe A de l'AMA.</p> <p>**Le chargé de projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de l'installation, en tenant compte du temps d'installation indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation du chargé de projet.</p>	Prix total de l'installation :	\$
---	--------------------------------	----

Tableau 3 – Installation

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Date voulue** (A-M-J)	Heure voulue : Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur installera comme cidessous**	Prix de lot ferme \$
TOUS LES ARTICLES DU TABLEAU 1 SEULEMENT	Détachement de Gimli DBU 58 75, 5 ^e avenue Gimli (Manitoba) ROC 1B0	2022/09/23	Normales	_____ : semaines suivant la fourniture et la livraison Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison du mobilier.	\$
<p>*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5, annexe A de l'AMA.</p> <p>**Le chargé de projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de l'installation, en tenant compte du temps d'installation indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation du chargé de projet.</p>				Prix total de l'installation :	\$

Tableau 4 – Éléments de finition standard et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations

1.	Éléments de finition standard	
1.1	<p>L'utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les éléments de finition offerts.</p> <p>Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, l'autorité contractante enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix d'éléments de finition du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A.</p> <p>L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix d'éléments de finition du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.</p>	
2.	Installations du Canada où se fera la livraison	
	<p><i>Les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site sont tenus de se conformer aux plans de santé et sécurité établis pour le site, et à toute loi en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux sont exécutés.</i></p> <p><i>Pendant la période du contrat, un représentant du Canada ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada peuvent demander la liste des employés et des sous-traitants ayant besoin d'accéder au site pour exécuter les travaux, ainsi que leur cote de sécurité. L'information doit être communiquée dans le délai prescrit pour veiller à ce que la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier soient en conformité avec le calendrier principal.</i></p>	
2.1	Quai de chargement/lieu	
A	Lieu	non
B	Quai de chargement	non

C	Rampe de chargement (i.e. hydraulique, électrique, etc.)	n/a
D	Porte	
E	Monte-charge	n/a
F	Autre (préciser)	Bâtiment de plein pied sans chariot élévateur ni aire de chargement

3.	Continuité des attestations
	Le soumissionnaire atteste qu'en soumettant une soumission en réponse à l'IAS, le soumissionnaire ainsi que tous les membres du soumissionnaire si le soumissionnaire est une coentreprise, continuent de se conformer à toutes les attestations suivantes énumérées aux parties 6A et 6B de l'AMA du soumissionnaire pour les espaces de travail. Le Canada peut exiger des copies des certifications environnementales avant l'attribution du contrat, selon les délais précisés par l'utilisateur désigné.
3.1	Dispositions relatives à l'intégrité
3.2	Le programme fédéral pour l'équité en matière d'emploi visant les entrepreneurs
3.4	Conformité du produit
3.5	L'attestation des prix (conformément à l'AMA, partie 6B).

Tableau 5 – Évaluation de la soumission et total du contrat pour les catégories 1 et 2 seulement (Le Canada peut remplir ce tableau si le soumissionnaire ne l'a pas fait.)

1	Total ferme pour les produits (tableau 1)	_____ \$
2	Total ferme pour la livraison (tableau 2)	_____ \$
3	Total ferme pour l'installation (tableau 3)	_____ \$
4	Coût total du matériel, conformément à l'article 1.5. de l'AMA	_____ \$
5	Prix total évalué de la soumission* (lignes 1 + 2 + 3 + 4) <i>[à supprimer à l'attribution du contrat]</i>	_____ \$
6	Prix contractuel (lignes 1 + 2 + 3 + 4) <i>[applicable uniquement à l'attribution du contrat]</i>	_____ \$
7	Taxe(s) applicable(s) <i>[applicable uniquement à l'attribution du contrat]</i>	_____ \$
8	Coût total estimé (lignes 6 + 7) <i>[applicable uniquement à l'attribution du contrat]</i>	_____ \$

* Taxes applicables en sus.

Tableau 6 – Représentant autorisé du soumissionnaire

1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat	
	Nom :	Numéro de téléphone :
		Courriel :
		PBN:
	Ariba #:	

Catégorie de produits 3 – Classeurs et armoires de rangement en métal**Tableau 7 – Tableau des produits visés par le besoin individuel – catégorie 3**

Section A - BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ					Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
N°	CIUGdC	Description du produit <i>(De plus amples renseignements relatifs aux produits peuvent être ajoutés, au besoin, conformément à la section 6B, paragr. 4.1, de l'AMA.)</i>	Qté	** Fournir des renseignements supplémentaires Oui ou non	N° de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme \$	Total calculé [Qté x prix] \$
Catégorie 3							
1	3FLT5DXXP36D18XXXX	Classeur latéral à cinq tiroirs Largeur : 36 po Profondeur : 18 po	10	Oui		\$	
**Fournir des renseignements supplémentaires : Le Canada demande aux soumissionnaires de fournir des dessins ou des photos, y compris de la documentation descriptive de ces produits, avec leur soumission.							

Tableau 8 – Livraison

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
No du produit tiré du tableau 7	Lieu	Date voulue** (A-M-J)	Heure voulue : Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur doit fournir et livrer les produits conformément à ce qui suit**.	Prix de lot ferme \$
TOUS LES ARTICLES DU TABLEAU 7 SEULEMENT	Détachement de Gimli DBU 58 75, 5e avenue Gimli (Manitoba) ROC 1B0	2022/09/23	Heures normales	_____ semaines suivant la fourniture et la livraison. <i>Le délai standard est de six à dix semaines pour la livraison et l'installation du mobilier.</i>	\$
*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5 de l'annexe A de l'AMA. **Le chargé de projet doit donner au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation du chargé de projet.				Total de la livraison :	\$

Table 9 – Installation

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
No du produit tiré du tableau 7	Lieu	Date voulue** (A-M-J)	Heure voulue : Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur installera comme cidessous**	Prix de lot ferme \$
TOUS LES ARTICLES DU TABLEAU 7 SEULEMENT	Détachement de Gimli DBU 58 75, 5e avenue Gimli (Manitoba) ROC 1B0	2022/09/23	Heures normales		\$
*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5 de l'annexe A de l'AMA. **Le chargé de projet doit donner au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation du chargé de projet.				Prix total de l'installation :	\$

Tableau 10 – Éléments de finition standard et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations

1.	Éléments de finition standard	
1.1	<p>L'utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les éléments de finition offerts.</p> <p>Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, l'autorité contractante enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix d'éléments de finition du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A.</p> <p>L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix d'éléments de finition du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.</p>	
2.	Installations du Canada où se fera la livraison	
	<p><i>Les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site sont tenus de se conformer aux plans de santé et sécurité établis pour le site, et à toute loi en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux sont exécutés.</i></p> <p><i>Pendant la période du contrat, un représentant du Canada ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada peuvent demander la liste des employés et des sous-traitants ayant besoin d'accéder au site pour exécuter les travaux, ainsi que leur cote de sécurité. L'information doit être communiquée dans le délai prescrit pour veiller à ce que la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier soient en conformité avec le calendrier principal.</i></p>	
2.1	Quai de chargement/lieu	
A	Lieu	non
B	Quai de chargement	non
C	Rampe de chargement (i.e. hydraulique, électrique, etc.)	Inexistant]
D	Porte	
E	Monte-charge	n/a
F	Autre (préciser)	Bâtiment de plein pied sans chariot élévateur ni aire de chargement
3.	Continuité des attestations	
	Le soumissionnaire atteste qu'en soumettant une soumission en réponse à l'IAS, le soumissionnaire ainsi que tous les membres du soumissionnaire si le soumissionnaire est une coentreprise, continuent de se conformer à toutes les attestations suivantes énumérées aux parties 6A et 6B de l'AMA du soumissionnaire pour les espaces de travail.	

	Le Canada peut exiger des copies des certifications environnementales avant l'attribution du contrat, selon les délais précisés par l'utilisateur désigné.
3.1	Dispositions relatives à l'intégrité
3.2	Le programme fédéral pour l'équité en matière d'emploi visant les entrepreneurs
3.4	Conformité du produit
3.5	L'attestation des prix (conformément à l'AMA, partie 6B).

Tableau 11 – Évaluation de la soumission et total du contrat pour la catégorie 3 uniquement

1	Total ferme pour les produits (tableau 7)	_____ \$
2	Total ferme pour la livraison (tableau 8)	_____ \$
3	Total ferme pour l'installation (tableau 9)	_____ \$
4	Coût total du matériel, conformément à l'article 1.5. de l'AMA	_____ \$
5	Prix total évalué de la soumission* (lignes 1 + 2 + 3 + 4) <i>[à supprimer à l'attribution du contrat]</i>	_____ \$
6	Prix contractuel (lignes 1 + 2 + 3 + 4) <i>[applicable uniquement à l'attribution du contrat]</i>	_____ \$
7	Taxe(s) applicable(s) <i>[applicable uniquement à l'attribution du contrat]</i>	_____ \$
8	Coût total estimé (lignes 6 + 7) <i>[applicable uniquement à l'attribution du contrat]</i>	_____ \$

* Taxes applicables en sus.

Tableau 12 – Représentant autorisé du soumissionnaire

1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat	
	Nom :	Numéro de téléphone :
		Courriel :
		PBN:
	Ariba #:	

Catégorie de produits 6 – Espace auxiliaire – mobilier collaboratif

Tableau 13 – Tableau des produits visés par le besoin individuel – catégorie 6

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ					Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
N°	CIUGdC	Description du produit <i>(De plus amples renseignements relatifs aux produits peuvent être ajoutés, au besoin, conformément à la section 6B, paragr. 4.1, de l'AMA.)</i>	Qté	** Fournir des renseignements supplémentaires Oui ou non	N° de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme \$	Total calculé [Qté x prix] \$
Catégorie 6 – Espace auxiliaire – mobilier collaboratif							
1	6MMTMDREOL42L72WYNX	Moyenne table de réunion rectangulaire Profond., largeur, diam. : 42 po Longueur : 72 po Hauteur : 29 po	1				
2	6MMTLGREOL60120WYNX	Grande table de réunion rectangulaire Profond., largeur, diam. : 60 po Longueur : 120 po Hauteur : 29 po	1				
3	6MMTSMSQLL42L42WNNX	Table de réunion – Petite – Carrée diam. : 60 po Longueur : 120 po Hauteur : 29 po	1				
**Fournir des renseignements supplémentaires : Le Canada demande aux soumissionnaires de fournir des dessins ou des photos, y compris de la documentation descriptive de ces produits, avec leur soumission.							

Tableau 14 – Livraison

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
N° du produit tiré du tableau 13	Lieu	Date voulue** (A-M-J)	Heure voulue : Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur doit fournir et livrer les produits conformément à ce qui suit**.	Prix de lot ferme \$
TOUS LES ARTICLES DU TABLEAU 13 SEULEMENT	Détachement de Gimli DBU 58 75, 5 ^e avenue Gimli (Manitoba) ROC 1B0	2022-09-23	Heures normales	_____ semaines suivant la fourniture et la livraison. <i>Le délai standard est de six à dix semaines pour la livraison et l'installation du mobilier.</i>	\$
*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5 de l'annexe A de l'AMA. **Le chargé de projet doit donner au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation du chargé de projet.				Total de la livraison :	\$

Tableau 15 – Installation

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
N° du produit tiré du tableau 13	Lieu	Date voulue** (A-M-J)	Heure voulue : Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur doit installer les produits conformément à ce qui suit**.	Prix de lot ferme \$
TOUS LES ARTICLES DU TABLEAU 13 SEULEMENT	Détachement de Gimli DBU 58 75, 5 ^e avenue Gimli (Manitoba) ROC 1B0	2022-09-23	Heures normales	_____ semaines suivant la fourniture et la livraison. <i>Le délai standard est de six à dix semaines pour la livraison et l'installation du mobilier.</i>	\$
*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5 de l'annexe A de l'AMA. **Le chargé de projet doit donner au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant avant la date limite de l'installation, en tenant compte du temps d'installation indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation du chargé de projet.				Prix total de l'installation :	\$

Tableau 16 – Éléments de finition standard et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations

1.	Éléments de finition standard	
1.1	L'utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les éléments de finition offerts. Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, l'autorité contractante enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix d'éléments de finition du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A. L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix d'éléments de finition du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.	
2.	Installations du Canada où se fera la livraison <i>Les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site sont tenus de se conformer aux plans de santé et sécurité établis pour le site, et à toute loi en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux sont exécutés.</i> <i>Pendant la période du contrat, un représentant du Canada ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada peuvent demander la liste des employés et des sous-traitants ayant besoin d'accéder au site pour exécuter les travaux, ainsi que leur cote de sécurité. L'information doit être communiquée dans le délai prescrit pour veiller à ce que la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier soient en conformité avec le calendrier principal.</i>	
2.1	Quai de chargement/lieu	
A	Lieu	non
B	Quai de chargement	non
C	Rampe de chargement (i.e. hydraulique, électrique, etc.)	Inexistant]
D	Porte	
E	Monte-charge	n/a
F	Autre (préciser)	Bâtiment de plein pied sans chariot élévateur ni aire de chargement

3.	Continuité des attestations
	Le soumissionnaire atteste qu'en soumettant une soumission en réponse à l'IAS, le soumissionnaire ainsi que tous les membres du soumissionnaire si le soumissionnaire est une coentreprise, continuent de se conformer à toutes les attestations suivantes énumérées aux parties 6A et 6B de l'AMA du soumissionnaire pour les espaces de travail. Le Canada peut exiger des copies des certifications environnementales avant l'attribution du contrat, selon les délais précisés par l'utilisateur désigné.
3.1	Dispositions relatives à l'intégrité
3.2	Le programme fédéral pour l'équité en matière d'emploi visant les entrepreneurs
3.4	Conformité du produit
3.5	L'attestation des prix (conformément à l'AMA, partie 6B).

Tableau 17 – Évaluation de la soumission et total du contrat pour la catégorie 3 uniquement

1	Total ferme pour les produits (tableau 13)	_____ \$
2	Total ferme pour la livraison (tableau 14)	_____ \$
3	Total ferme pour l'installation (tableau 15)	_____ \$
4	Coût total du matériel, conformément à l'article 1.5. de l'AMA	_____ \$
5	Prix total évalué de la soumission* (lignes 1 + 2 + 3 + 4) <i>[à supprimer à l'attribution du contrat]</i>	_____ \$
6	Prix contractuel (lignes 1 + 2 + 3 + 4) <i>[applicable uniquement à l'attribution du contrat]</i>	_____ \$
7	Taxe(s) applicable(s) <i>[applicable uniquement à l'attribution du contrat]</i>	_____ \$
8	Coût total estimé (lignes 6 + 7) <i>[applicable uniquement à l'attribution du contrat]</i>	_____ \$

* Taxes applicables en sus.

Tableau 18 – Représentant autorisé du soumissionnaire

1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat	
	Nom :	Numéro de téléphone :
		Courriel :
		PBN:
		Ariba #:

ANNEXE B
EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Les exigences relatives à la sécurité énoncées dans la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) ci-jointe s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

1. Les employés de l'entrepreneur doivent détenir une habilitation de sécurité leur procurant un niveau d'accès 2 (NA2) aux installations pour tous les travaux extérieurs. Une autorisation d'accès avec escorte, conformément aux vérifications effectuées par le Groupe de l'habilitation sécuritaire (GHS) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), est requise pour tous les travaux effectués au détachement de la GRC et dans les résidences occupées.
 - a. Il est INTERDIT à l'entrepreneur de retirer des lieux de travail indiqués des biens ou des renseignements PROTÉGÉS, DÉSIGNÉS ou CLASSIFIÉS, ou d'en faire des copies, et il doit s'assurer que son personnel connaît cette exigence et s'y conforme.
 - b. L'entrepreneur doit se conformer aux dispositions de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) jointe à l'annexe B.

**ANNEXE C
PLAN(S) D'ÉTAGE**

INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES :

Pour les produits de la catégorie 1a, les soumissionnaires doivent fournir :

- a) *le ou les plans d'étage achevés ainsi que les produits approuvés dans le cadre de l'AMA proposé;*
- b) *une liste des produits approuvés dans le cadre de l'AMA proposé qui sont offerts dans le ou les plans d'étage.
La liste des produits doit, au minimum, comprendre les renseignements suivants :*
 - les numéros de pièces du fournisseur, y compris les produits non disponibles qui font partie de cette catégorie;*
 - de brèves descriptions des produits;*
 - les quantités;*
 - prix unitaires fermes.*
- c) *Les soumissionnaires doivent fournir un système de panneaux empilables qui se compose d'un panneau de base avec le(s) module(s) supplémentaire(s) requis tel que défini dans le(s) modèle(s) de cloison(s) de cette exigence.*

******Les produits de catégories autres que la catégorie 1a sont affichés sur le plan d'étage à titre informatif uniquement******

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que sa soumission comprend toutes les composantes et les catégories de la catégorie 1a, conformément aux plans d'étage, aux détails des cloisons, aux modèles des cloisons et/ou à l'aménagement des postes de travail énoncés à l'annexe C.

***À l'attribution du contrat : « En présentant une soumission, le soumissionnaire... » devient « l'entrepreneur ».**

Exigence de la catégorie 1a :

1) Plan(s) d'étage

Pour demander un plan d'étage, écrire à Roseanne.newman@rcmp-grc.gc.ca

2) Détails des cloisons

****Voir la matrice des cloisons ci-dessous ****

Emplacement des prises	Largeur	Hauteur	Matériel	Nombre
S.O.	610 mm	Base		12
Sous la surface de travail – découpes pour les prises d'alimentation électrique et de transmission de données	610 mm	Base		3
S.O.	914 mm	Base	Stratifié	32
Sous la surface de travail – découpes pour les prises d'alimentation électrique et de transmission de données	914 mm	Base		4
Sous la surface de travail – découpes pour les prises d'alimentation électrique et de transmission de données	1067 mm	Base	Stratifié	2
Sous la surface de travail – découpes pour les prises d'alimentation électrique et de transmission de données	1219 mm	Base	Stratifié	8
Sous la surface de travail – découpes pour les prises d'alimentation électrique et de transmission de données dans les éléments inférieurs 1 et 2	1219 mm	Base	Stratifié	3
S.O.	914 mm	Panneau supplémentaire offrant une intimité en position assise		35
Sous la surface de travail	610 mm	Panneau supplémentaire offrant une intimité en position assise		15
Sous la surface de travail	1067 mm	Panneau supplémentaire offrant une intimité en position assise		3
Sous la surface de travail	1219 mm	Panneau supplémentaire offrant une intimité en position assise		15